



**DOCUMENT PROVISOIRE ET INFORMATIF EN ATTENTE DE L'APPROBATION**

**DU PV LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023**

En exercice : 15

Présents : 10

Date de la Convocation : 05 JUILLET 2023

Votants : 10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet à 19 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Mylène LIGNAN, Cécile MARIOTTE, Messieurs, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD.

**Absents excusés :** Daniel BOUCHARD, Denis FENEON, Patrick MONIN, Audrey GIRARD, Marie-Françoise PENCZ.

**Secrétaire de séance :** Aurore DUTARTRE

**Etat civil :** Néant

---

Le Maire constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le Conseil à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT. A l'unanimité du Conseil, Aurore DUTARTRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire et la secrétaire de séance du précédent conseil municipal du 26 juin 2023 valident le Procès-Verbal de cette même séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

**1. PLU : modalités de concertation et d'information, modalités de travail**

Avec la distribution du bulletin municipal, un avis a été joint indiquant le début de la procédure de révision du PLU.

Une adresse mail dédiée a été créée : plu@aze.fr Cette adresse mail ainsi qu'un registre ouvert en mairie permettent à toute personne de déposer ses demandes ou observations sur le projet de révision du PLU.

Suite au dernier conseil municipal dédié au PLU, il convient de définir un groupe de travail.

Le Maire propose de créer la commission ad'hoc « Révision du PLU » afin de suivre la procédure.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

NOMME Dany GRANDJEAN, Guillaume COULON, Denis FENEON, Daniel BOUCHARD, Mylène LIGNAN et Cécile MARIOTTE membre de la commission ad'hoc « Révision PLU ».

RAPPELLE que le Maire et les Adjointes sont membres de droit de cette commission.

## **2. ASA : évolution de la situation suite à la réunion du 6 juillet**

Le maire fait un retour sur l'assemblée générale de l'ASA qui s'est tenue le jeudi 6 juillet avec la participation des représentants de la Chambre d'Agriculture. Cette réunion a enfin permis d'avancer, avec le vote d'un compte administratif 2022, la présentation du compte de gestion, le vote du budget 2023 ainsi que le montant des participations. Une réunion du bureau de l'ASA est prévue le 12 juillet afin d'élire le Président et les Vice-Présidents.

Nous espérons donc que cette structure va pouvoir fonctionner sereinement selon les nouvelles modalités qui ont été définies.

## **3. Restaurant scolaire : dispositions prises pour faire face à l'augmentation de la fréquentation**

Dans la suite des différents éléments présentés lors des séances précédentes du conseil municipal, le maire confirme que la fréquentation actuelle et prévisible de la cantine rend nécessaire des adaptations permettant de respecter scrupuleusement les règles de sécurité. Dans cette optique, plusieurs possibilités ont été envisagées, en lien étroit avec l'association du restaurant scolaire, avec laquelle les échanges sont réguliers. Le petit local (ancien bureau de la directrice) de la garderie des petits sera donc mis à disposition comme salle de restauration supplémentaire. La municipalité se chargera des petits aménagements nécessaires et de la mise en place du mobilier (sans achat supplémentaire). Il a été demandé à l'association du restaurant scolaire d'élaborer un protocole visant à respecter les règles sanitaires, à soumettre à la DDPP. Dans ce cadre, l'acquisition de matériel de maintien en température est prévu.

## **4. Point sur la compétence petite enfance (MBA)**

Suite à la conférence des maires de MBA du 15 juin 2023, le maire présente l'état des lieux de ce service relevant de MBA ainsi qu'un historique de son transfert à l'intercommunalité. Il rappelle aussi les principaux chiffres et tarifs de ce service si important pour de nombreuses familles et notamment le coût horaire incombant à la commune :

- 1,64 € les 10 000 premières heures,
- 3,32 € les 5 000 heures suivantes,
- 5,37 € au-delà de 15 000 heures.

## **5. Forêts : compléments concernant la coupe des douglas**

Lors du Conseil municipal du 13 juin il a été acté le fait de faire abattre des douglas sur le chemin qui va au mont Epinet. Il s'avère que les parcelles de bois jouxtant ce chemin nous appartiennent. Là aussi, il serait judicieux de couper quelques douglas pour des raisons économiques et écologiques (arbres en passe d'être malades). Il est donc demandé aux agents de l'ONF de marquer les arbres afin de permettre de compléter le chantier initial.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE cette coupe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de vente complémentaire.

## **6. Contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie**

La prestation de service de SUEZ pour l'entretien des poteaux incendie de la commune arrive à échéance le 30 Décembre 2023. Le Maire propose de reconduire ce contrat. Il est fait remarquer que le tarif annuel HT par appareil passe de 63 euros à 55 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec la société SUEZ Eaux France.

Dit que le contrat est conclu à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Le tarif annuel en euros hors taxes par appareil est de 55.00€

Le nombre de prises d'incendie à entretenir est de 22 soit  $55 \times 22 = 1210$ € HT par an.

## 7. Nouveaux statuts du SYDESL

Le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 21 février 2023 pour l'approbation des nouveaux statuts du SYDESL. Ces changements ont été validés par l'arrêté Préfectoral du 14 juin 2023.

## 8. Devis

Un devis pour un montant de 737.44 euros HT auprès de CV Maintenance afin d'effectuer des travaux électriques sur la cantine est accepté.

## 9. Travaux en cours et programmés

Comme indiqué dans le bulletin municipal des travaux ont été budgétisés. Il faut citer : la reprise du soutènement vers notre ancien hangar. Cette opération est préalable à la plantation à l'automne d'arbres pour paysager cet espace à la façon de l'espace des Perrières. La rénovation de la couche de roulement vers le chemin de la Secrétine sera effectuée en septembre (sans gêne avec les vendanges). La reprise de la toiture du lavoir de Chussin sera chose faite courant octobre.

Nous relançons l'entreprise Gault pour les vestiaires des locaux techniques de nos agents, aucune date n'est encore fixée, cela bloque les interventions des autres corps de métiers.

La réparation du chauffage de la salle des fêtes est en cours.

La vérification électrique a eu lieu par SOCOTEC.

La pale servant à monter le bois dans le silo de la chaufferie lors des livraisons, doit être changée, le fournisseur Froling a beaucoup tardé à répondre à notre commande, mais nous allons pouvoir faire le remplacement et une livraison de bois sera demandée au plus vite.

Des travaux d'électricité seront fait dans les locaux de la cuisine du restaurant scolaire ( cf devis).

La mise en peinture du local de restauration complémentaire pour le restaurant scolaire a débuté ce mardi avec nos agents du service technique. La mise en peinture débutera aux vacances de la Toussaint.

La peinture pour sécuriser la sortie chemin de la Motte / Rue de Cluny est réalisée.

Par ailleurs nos agents ont fini le fauchage « des grands axes » de notre commune, les chemins seront faits au retour des vacances de l'un de nos agents. L'entretien des espaces verts est une constante dont l'arrosage.

## 10. Questions diverses

- **DIA** : La commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles c157, c166, c167, c991, c1058, d996, d997 et d998
- **Journée du lundi 3 juillet 2023** : à l'appel notamment de l'Associations des Maires de France, un rassemblement a eu lieu devant la mairie à midi. Le temps très court disponible pour l'organiser (1/2 journée) n'a pas rendu possible une large diffusion de l'information mais ceci a quand même permis de marquer notre solidarité avec les mairies et les élu.e.s attaqué.e.s.
- **Terres agricoles** : le maire rappelle le fonctionnement de la SAFER et les différentes procédures dont la mairie est destinataire (projets de vente, affichages...).
- **PLU de CLUNY** : nous avons reçu, en tant que commune limitrophe, une information concernant le PLU de CLUNY.
- **SDIS de Saône et Loire** : Les Maires du secteur de Mâcon ont été conviés à une réunion au SDIS, qui a présenté ses missions et leurs évolutions. Monsieur le Maire et le Premier adjoint étaient présents. Par ailleurs, une grande part de cette réunion a concerné les feux de forêts qui deviennent une préoccupation majeure. Le SDIS vient de s'équiper de deux véhicules d'intervention lourds qui seraient positionné au niveau de la carrière : direction route de Donzy, en cas de risque patent d'incendie en forêts. Azé est concerné par la mise en place d'un DIP (Détachement d'Intervention Préventif) lors des jours de risques sévères de feux et son centre de secours serait un point avancé d'intervention.

Concernant plus particulièrement les risques incendie sur notre commune, une rencontre est prévue en septembre pour faire le point sur les préconisations des pompiers pour mener à bien leurs missions en cas de besoin sur le territoire.

- **Mise en place d'une permanence du service social du conseil départemental** : Suite à une rencontre avec les services du Conseil Départemental, la tenue de permanences du service social départemental à Azé a été actée. Le planning proposé par le département (un mercredi sur deux) sera validé.
- **Suite à la démission d'une conseillère municipale**, déjà actée lors de la séance du 13 juin 2023, la suivante de liste a fait part de sa volonté de ne pas intégrer le conseil municipal. Le Maire contactera donc la personne suivante figurant sur la liste.
- **La Mairie et l'Agence Postale communale** seront fermées du 14 août au 18 août.

## 11. Tour de table

**Jean-Paul DEMARTHE** : plusieurs devis ont été sollicités pour la réfection de chemins communaux et chemins ruraux. Le devis de EI RAPPET Jonathan est validé pour un montant de 1931.25 euros HT pour le chemin de la Chaussée.

**Dany GRANDJEAN** : demande si les travaux sur les chemins ruraux peuvent être réalisés avant les vendanges. Réponse du Maire : Cette contrainte sera communiquée à l'entreprise EI RAPPET Jonathan.

**Aurore DUTARTRE** :

- fait un point sur la capture des chats errants en vue de les confier à une association de protection animale.

- Confirme que le pot de l'amitié du 14 juillet se déroulera sous les halles.

**Ludovic LAVIGNE** : après plusieurs échanges avec la SAFEGE, la commune doit être destinataire semaine 28 du devis pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'écoulement des eaux aux Burchères.

## 12. Agenda

- **Cérémonie du 14 juillet à 12 heures au monument**
- **Fête du village et Foire d'Azé du 4 au 7 août**
- **Pot des forains le 3 août à 18h30**
- **Festiv'halles du 17 au 20 août**

La séance est levée à 20h50

La prochaine séance est fixée au 19 septembre 2023 à 20h00

---